

Dominique ROUSSEAU
Conseiller Général Bergerac I
Conseiller Régional d'Aquitaine
60 rue Neuve d'Argenson
24100 BERGERAC

Le 11 Octobre 2007

A

Madame Rachida DATI
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS CEDEX I

Madame la Ministre,

Vous avez entrepris une réforme de la carte judiciaire en vue de moderniser la justice.

Outre le fait que cette réorganisation concerne tous les français, c'est l'occasion selon moi de contribuer plus largement à la vie démocratique de la Vème République. Il faut garantir aux justiciables un accès totalement équitable aux services judiciaires.

L'invitation à regrouper les juridictions pour faciliter la coordination des politiques pénales de même que l'incitation à redéployer les structures de petites tailles sur la base de critères objectifs d'activité et d'environnement sont extrêmement inquiétantes pour les départements ruraux.

En tant qu'élu cantonal et régional, vivement engagé dans le soutien au développement de la Dordogne et plus particulièrement de la ville de Bergerac, je vous invite à prendre en compte certains éléments avant la mise en œuvre de vos projets :

Le TGI de Bergerac touche une population bien plus âgée que la moyenne nationale et plus pauvre aussi. Le territoire est vaste (troisième département métropolitain en superficie) sans équipements de transports collectifs suffisants. Aujourd'hui, le service judiciaire est encore accessible par sa proximité avec les justiciables mais aussi par sa dimension à taille humaine et sa capacité à répondre aux besoins des citoyens : les délais des rendus de décision sont bien plus courts que dans les grandes juridictions.

Si vos seuls indicateurs concernent l'activité quantitative, vous allez donc transformer ce qui reste de la France rurale en désert juridictionnel pour les personnes les plus fragiles, celles qui ont le plus besoin d'une justice équitable pour les protéger. Si en revanche vos critères sont qualitatifs, je serai alors rassuré sur le devenir du TGI de Bergerac qui n'a rien à envier à ceux des grandes agglomérations urbaines.

Je ne suis pas sûr que le peuple français issu des territoires les moins peuplés et peut-être moins « consommateurs de l'action judiciaire » soient satisfaits de voir disparaître leurs services publics de proximité, même sous couvert de rationalisation des coûts. Pour ma part, légitimement porteur de la parole des citoyens bergeracois, et à ce titre partisan de la défense de leurs intérêts, je m'autorise à vous signifier que la perte d'un TGI de proximité est non seulement une atteinte grave à la démocratie et à l'exercice de la citoyenneté mais aussi une aggravation de l'isolement territorial de Bergerac et ses environs.

La disparition même partielle du TGI de Bergerac serait une catastrophe.

La qualité et la proximité y sont réunies pour une vraie définition de service public.

En tant qu'élus, en tant que citoyens, en tant que bergeracois, je vous exprime ma ferme résolution à préserver les droits fondamentaux que la Constitution Républicaine garantit à tous les français. Même ruraux.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information sur le contexte local dans l'esprit de favoriser une réflexion préalable à toute prise de décision et vous adresse madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Dominique ROUSSEAU